EU Alliance for investing in children

KIT DE PLAIDOYER

Mise en œuvre effective de la Recommandation européenne « Investir dans l'enfance : briser le cercle vicieux de inégalité»

STRATEGIE EUROPE 2020 & FONDS STRUCTURELS

Photo: Aitor Guitarte

DECEMBRE 2014

(traduit en octobre 2015 par Peter Marsh)

TABLE DES MATIERES

1. Présentation du kit de plaidoyer ? 04

2. La recommandation de la Commission européenne « Investir dans les enfants » 06

3. La stratégie Europe 2020 08

3.1. La pertinence de la stratégie Europe 2020 pour lutter contre la pauvreté des enfants 08

3.2. Mettre en œuvre la stratégie Europe 2020, le Semestre européen 09

3.3. Comment influencer la stratégie Europe 2020 ?..... 11

4. Les Fonds européens..... 17

4.1. Vue d'ensemble des Fonds structurels et d'investissement européens.....17

4.2. Leur utilité dans le combat contre la pauvreté des enfants..... 19

4.3. Les occasions pour exercer une influence sur les Fonds structurels et d'investissement européens..... 22

5. Contacts utiles 25

6. Glossaire..... 28

7. Bibliographie 34

Annexes..... 35

1. Construire une alliance et un agenda de plaidoyer 35

2. Modèle pour regrouper des informations spécifiques par pays 38

3. Modèle pour des stratégies nationales d'action..... 40

1. Présentation du kit de plaidoyer

Ce kit de plaidoyer a été conçu par l'Alliance de l'Union Européenne « Investir dans les enfants » afin de promouvoir le travail effectué par les réseaux ainsi que les différentes organisations qui s'engagent à lutter contre la pauvreté des enfants et à améliorer leur condition, que ce soit au niveau national comme régional.

Notre objectif est de profiter autant que possible des initiatives émanant de l'Union Européenne grâce à des projets de sensibilisation qui ciblent les problèmes de la pauvreté et la condition des enfants au niveau des pays concernés.

La Recommandation de la Commission européenne « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité » (ci-après mentionnée comme « la Recommandation de la Commission européenne ») a été formulée en février 2013. Bien que cette recommandation ne soit pas d'un caractère contraignant, il s'agit en fait d'un document clé qui offre une approche globale de la pauvreté des enfants et de leur condition évaluée sur trois bases :

1. L'accès à des ressources convenables et à des mesures qui réconcilient le travail et la vie de famille.
2. L'accès à des services de bonne qualité.
3. La participation des enfants aux décisions qui les concernent, ainsi qu'aux diverses activités culturelles, sportives et de loisirs.

La mise en œuvre d'une politique basée sur le droit constitue une des bases des principes d'une approche horizontale adoptée par les pays membres.

> "S'attaquer au problème de la pauvreté des enfants et de leur rejet par la société à partir d'une approche basée sur les droits de l'enfant, en faisant particulièrement référence aux dispositions pertinentes des traités de l'Union Européenne, de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne et de la Convention Internationale des droits de l'enfant afin de s'assurer que ces droits soient respectés, protégés et assurés ».

L'objectif de ce « kit de plaidoyer » est de soutenir les stratégies nationales de sensibilisation souhaitant mettre en œuvre cette Recommandation de la Commission européenne, notamment les alliances nationales qui centrent leurs efforts sur l'intérêt de l'enfant. Nous sommes conscients qu'une mise en œuvre efficace est le résultat d'un travail de collaboration – entre d'une part les différentes organisations gouvernementales et d'autre part entre les parties prenantes concernées. Nous espérons qu'en renforçant ce travail d'équipe, la mise en œuvre de cette recommandation de la Commission européenne n'en sera que plus efficace.

L'Alliance de l'UE « Investir dans les enfants » a pour but de renforcer l'influence que pourront exercer ses membres au niveau national en améliorant la connaissance des outils fournis par l'Union Européenne ainsi que leur capacité à les promouvoir. Le point de départ de notre démarche réside dans les recommandations adressées par l'Union européenne aux gouvernements sur des politiques globales pour s'attaquer au problème de la pauvreté des enfants et promouvoir leur bien-être suivant la Recommandation de la Commission européenne. Nous avons choisi de souligner les mécanismes de la stratégie Europe 2020 ainsi que la programmation des Fonds structurels et d'investissement car ceux-ci sont des points d'entrée cruciaux pour influencer les procédés de prise de décision au niveau national et pour s'assurer que le combat contre la pauvreté des enfants figure au sommet des politiques conçues par les Etats membres.

En particulier, les objectifs de ce kit de plaidoyer sont les suivants :

1. **Apporter une meilleure connaissance** des principales caractéristiques de la stratégie Europe 2020, du Semestre européen et des Fonds structurels et d'investissement 2014-2020 visant l'intérêt de l'enfant.
2. **Donner des conseils** afin d'utiliser d'une manière plus efficace la stratégie Europe 2020 et les Fonds structurels et d'investissement au cours de la nouvelle période de programmation.
3. **Encourager les réseaux et les organisations aux niveaux national, régional et local à inscrire leurs actions de plaidoyer dans un cadre européen**.

Bien entendu, cela n'exclut pas la mise en œuvre d'autres actions de plaidoyer ou de campagnes publiques pour sensibiliser aux problèmes de la pauvreté des enfants. Afin de créer un environnement propice à une politique efficace de changement, il est en effet nécessaire de modifier l'opinion publique et de réduire la stigmatisation associée à la pauvreté des enfants.

Bien que ce document soit particulièrement destiné aux pays partenaires de l'Alliance de l'UE « Investir dans les enfants », il peut également être utile pour les acteurs impliqués dans le travail de sensibilisation et de promotion des droits de l'enfant, de l'inclusion et de la protection sociale, ainsi que pour tous ceux qui sont engagés ou recherchent des opportunités pour s'impliquer dans le processus des fonds structurels.

On se doit d'ajouter ici qu'un format unique ne peut convenir à toutes les différentes organisations nationales et que les alliances devront adapter les objectifs de sensibilisation à leur propre contexte national. Cela nécessite la création de stratégies de sensibilisation menées aux niveaux national et local qui doivent être renforcées par des actions coordonnées au niveau de l'Union Européenne. Les annexes de ce document vous permettront à travers les modèles proposés de réfléchir d'ores et déjà aux premières de la mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer.

2. LA RECOMMANDATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE « INVESTIR DANS L'ENFANCE »

Outre qu'elle constitue un investissement crucial dans l'avenir de l'Europe, la prévention de la transmission des inégalités d'une génération à l'autre contribue directement à la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive et bénéficie durablement aux enfants, à l'économie et à la société dans son ensemble.

L'intervention précoce et la prévention sont essentielles à l'élaboration de stratégies à la fois plus efficaces et plus efficientes; en effet, les dépenses publiques nécessaires pour pallier les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants sont généralement plus importantes que celles que requièrent les interventions à un âge précoce.

Recommandation de la Commission européenne, Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité, récital (3) and (4)

Il est généralement admis que la pauvreté des enfants constitue une lourde charge en termes de ressources disponibles. Malgré cela, l'investissement nécessaire n'est pas toujours à la hauteur et la plupart des pays réduisent leurs dépenses dans le contexte actuel de crise. Le cadre de la politique de l'Union Européenne peut aider à mettre l'accent sur ces défaillances et les risques qu'elles font encourir à des millions d'enfants. Le processus consistant à réduire l'investissement pour les enfants et leurs familles doit s'arrêter dès aujourd'hui car il ne fait que reporter ce problème à plus tard. Par contre, en brisant ce cercle vicieux de la pauvreté parmi notre jeunesse, l'Europe a la capacité de réduire le taux de pauvreté de la société en évitant l'émergence d'une nouvelle génération de pauvres et de défavorisés.

Cette Recommandation de la Commission européenne apporte une aide utile aux pays membres afin de lutter contre la pauvreté des enfants et promouvoir leur bien-être. Elle met en place un cadre basé sur la reconnaissance des enfants en tant que sujets de droits. L'intérêt supérieur de l'enfant, l'égalité des chances, le soutien aux plus vulnérables sont au centre des efforts nécessaires pour lutter contre la pauvreté des enfants. Cette Recommandation reconnaît que l'investissement dans l'enfance constitue un investissement pour la société dans son ensemble et qu'il s'agit d'un facteur essentiel pour briser le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Cependant, cette Recommandation ne peut être appliquée que si des actions sont menées au niveau national.

La Recommandation nécessite une approche basée sur les droits de l'enfant ainsi que sur des stratégies intégrées reposant sur trois piliers :

- **L'accès à des ressources suffisantes** – Favoriser la participation des parents au marché du travail et assurer un niveau de vie suffisant grâce à un système adéquat d'aides et de prestations
- **L'accès à des services de qualité et d'un coût abordable** – Investir dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, renforcer le système éducatif, améliorer la réactivité des systèmes de santé pour répondre aux besoins des enfants défavorisés, offrir aux enfants un logement et un cadre de vie sûrs et adéquats, améliorer les services d'assistance aux familles et la qualité des services de soins alternatifs
- **Adopter des mécanismes qui favorisent la participation des enfants**, incluant leur participation à des activités ludiques, récréatives, sportives et culturelles ainsi qu'à tous

les processus décisionnels les concernant

Cette Recommandation a été émise dans le cadre du Contrat d'investissement social formulé par la Commission européenne en 2013. Ce contrat fut soutenu la même année par les ministres concernés. Cette Recommandation constitue le document - certes non contraignant- le plus important du Contrat d'investissement social. Cette Recommandation est essentielle bien que l'Union européenne n'ait pas de compétences propres dans le domaine des politiques sociales. Ce Contrat d'investissement social définit les paramètres de la coordination de la politique actuelle de l'Union Européenne en matière d'emploi et d'affaires sociales.

3. LA STRATEGIE EUROPE 2020

« Faire de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants un enjeu majeur de la stratégie Europe 2020 et des programmes de réforme nationaux, dans le contexte plus général de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en tenant compte des recommandations pertinentes par pays adoptées par le Conseil européen. »

Recommandation de la Commission européenne, Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité, ligne directrice 4.

3.1 La pertinence de la stratégie Europe 2020 pour lutter contre la pauvreté des enfants

- Il s'agit de la principale stratégie jouant un rôle moteur dans les politiques économiques, sociales et de l'emploi.
- Son objectif est de réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes touchées par la pauvreté d'ici 2020. Le combat contre la pauvreté des enfants est une des ses principales priorités. Il est prévu que les acteurs concernés, dont les ONG et les gouvernements, à tous les niveaux, jouent un rôle clé dans le développement, l'application et l'évaluation des programmes de réformes nationales.
- La Recommandation de la Commission européenne pour l'investissement dans l'enfance doit être mise en pratique par le biais d'Europe 2020.
- Les programmes de réformes nationales ont créé la possibilité d'influencer les stratégies nationales contre la pauvreté ainsi que les mesures concrètes des politiques combattant la pauvreté des enfants.
- Les recommandations spécifiques à chaque pays sont des moyens de pression sur les gouvernements nationaux pour les encourager à prendre des décisions fortes. Cela s'inscrit dans le processus de contrôle de l'Union Européenne.
- La Recommandation de la Commission européenne peut contribuer à ce que davantage de fonds de l'Union Européenne soient consacrés à des initiatives pour lutter contre la pauvreté des enfants. La stratégie Europe 2020 et la priorité des 20% du Fonds social européen pour l'inclusion et la réduction de la pauvreté sont des outils clés pour agir sur les priorités des financements accordés par l'Union Européenne à travers une politique de cohésion et d'autres fonds.

Quelle est la stratégie?

La stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive a été élaborée en 2010 afin de remplacer l'ancienne stratégie décennale de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Elle présente les priorités de L'Union Européenne pour les dix années à venir et souligne les étapes à suivre pour aboutir à une économie plus compétitive, moins coûteuse et plus durable. Elle est basée sur la connaissance, sur l'innovation et sur une économie de plein emploi assurant une cohésion sociale et territoriale.

La stratégie définit cinq objectifs avec des cibles principales à atteindre d'ici 2020 :

1. **L'emploi** : élever le taux de l'emploi à 75% pour la population âgée entre 20 et 64 ans.
2. **L'innovation :** augmenter les investissements dans le secteur de la recherche et du développement à hauteur de 3% du PNB.

3.

4. **L'environnement :** réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport aux taux de 1990 ; augmenter la proportion d'énergies renouvelables afin d'atteindre une consommation énergétique de 20% et se diriger vers une amélioration de 20% de l'efficacité énergétique.
5. **L'éducation** : réduire le taux d'abandon scolaire à un niveau inférieur à 10% et augmenter la proportion de la population âgée entre 30 et 34 ans ayant terminé des études supérieures ou d'un niveau équivalent à au moins 40%.
6. **Promouvoir l'inclusion sociale**: en particulier grâce à la réduction du taux de pauvreté en ayant pour objectif de sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Afin de définir la manière dont chaque pays membre peut participer pour atteindre cet objectif, trois différents indicateurs peuvent être sélectionnés, soit comme un tout ou séparés selon leurs priorités et conditions nationales : le risque de pauvreté, les difficultés matérielles et les ménages sans emploi.

L'objectif concernant la pauvreté (voir la cible 5 ci-dessus) est une nouvelle approche pour obtenir de meilleurs résultats dans les stratégies de lutte contre la pauvreté des enfants.

La Commission européenne a publié sept initiatives phares afin de guider les prises de décision au niveau de l'Union Européenne, dont « Jeunesse en mouvement », « Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois » et « Une plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

Chacune de ces initiatives phares identifie un ensemble de propositions spécifiques et d'instruments qui devraient être utilisés afin d'atteindre les objectifs d'Europe 2020. La mise en place d'une plateforme européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale constitue une étape essentielle pour adopter une approche globale au sein de l'Union Européenne pour lutter contre la pauvreté des enfants et répondre à la problématique de leur bien-être.

3.2. Mettre en œuvre la stratégie Europe 2020, le Semestre européen

La stratégie Europe 2020 fait partie du cycle de gouvernance de l'Union Européenne – le Semestre européen – qui a pour mission de guider les pays membres dans la coordination de leurs politiques économiques et budgétaires afin de respecter la stratégie Europe 2020 ainsi que le Pacte de stabilité et de croissance (PSC). Ce dernier consiste en un mécanisme de surveillance qui contrôle la stabilité fiscale et rectifie les déséquilibres macroéconomiques. Le cycle thématique (Europe 2020) et la coordination budgétaire (du PSC) sont conduits en parallèle.

Le cycle débute avec des recommandations politiques au niveau européen données par la Commission européenne et par le Conseil européen dans l'Examen annuel de la croissance (EAC). Ce processus est accompagné du Rapport sur le mécanisme d'alerte basé sur un tableau de bord d'indicateurs chiffrés qui repère les Etats membres qui nécessitent une étude supplémentaire des déséquilibres macroéconomiques potentiels.

La mise en œuvre **au niveau national** de la stratégie Europe 2020 est contrôlée par les **Programmes nationaux de réforme** (PNR) que les Etats membres doivent soumettre chaque année à la mi-avril. Quant au Pacte de stabilité et de croissance, celui-ci est contrôlé par l'intermédiaire des programmes de stabilité ou de convergence. Les PNR doivent être basés sur les **lignes directrices intégrées** qui ont pour but d'aider les Etats membres à transformer les principales cibles d'Europe 2020 en politiques nationales. Ces lignes directrices ont été conçues sur une période de cinq ans et comprennent six lignes économiques directrices et quatre concernant l'emploi. Ces dernières comprennent l'amélioration de la qualité des emplois et des systèmes éducatifs, la promotion de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté.

Les PNR sont soumis à la Commission en même temps que les **Programmes nationaux de stabilité et de convergence** qui établissent les engagements nationaux de politique budgétaire. Les ministères des affaires sociales, par le biais du Comité pour la protection sociale, ont également accepté de concevoir des **Rapports sociaux nationaux (RSN)** qui seront utilisés pour alimenter les PNR tous les deux ans en incluant des objectifs sociaux plus larges.

Pendant les mois de mai et de juin, la Commission examine les deux programmes qui lui ont été soumis et suggère des r**ecommandations spécifiques à chaque pays** qui sont ensuite adoptées par les Chef-fe-s d'Etat au cours de séances du Conseil européen pendant les mois de juin et de juillet. Les Etats membres sont censés intégrer ces recommandations dans leurs politiques et budgets nationaux dans l'année qui suit – pendant ce qu'on appelle le « semestre national », avec la possibilité de sanctions éventuelles notamment concernant la mise en place de règles autour du déficit et des priorités macroéconomiques.

Des budgets nationaux stables sont la clé pour garder l'économie en état de croissance ; néanmoins, en joignant le Pacte de stabilité et de croissance à la stratégie initialement large et inclusive d'Europe 2020, le centre d'attention s'est manifestement déplacé vers les politiques économiques où la croissance et la consolidation fiscale sont les moteurs principaux. Il est particulièrement inquiétant de constater que le Pacte de stabilité et de croissance n'autorise plus de fortes sanctions dans le cas d'Etats membres qui ne respectent pas les règles régissant les déséquilibres macroéconomiques et les déficits budgétaires ; problèmes que les Etats membres peuvent être tentés d'affronter en réduisant les dépenses sociales. Il est donc crucial que les acteurs dévoués à la protection des intérêts des plus vulnérables dans la société se fassent entendre et soient convaincants au sujet du coût à long terme pour la société des coupes budgétaires dans les domaines sociaux, de la santé et de l'éducation.

Le calendrier officiel du Semestre européen :

L'HIVER DE L'ANNEE PRECEDENTE
La Commission européenne publie l'Examen annuel de la croissance établissant les priorités de L'UE pour l'année à venir
MARS
Le Conseil européen adopte des lignes de conduite pour les politiques nationales, basées sur l'Examen annuel de la croissance
AVRIL
Les Etats membres soumettent leurs programmes de stabilité et de convergence et leur Programme national de réforme
MAI / JUIN
La Commission européenne publie lesrecommandations spécifiques à chaque pays pour chaque Etat membre

JUIN/JUILLET

Le Conseil européen adopte les recommandations spécifiques à chaque pays

L'AUTOMNE

Les Etats membres approuvent les budgets nationaux et appliquent les recommandations spécifiques à chaque pays

L'HIVER

Le Conseil européen publie l'Examen annuel de la croissance qui évalue les progrès réalisés et qui établit les priorités de l'UE pour l'année suivante

3.3 Les possibilités pour influencer la stratégie Europe 2020

Les liens entre Europe 2020 et la Recommandation de la Commission européenne

Lutter contre la pauvreté des enfants a été régulièrement reconnu comme une politique prioritaire au niveau européen.[1] Dans l'Examen annuel de croissance pour 2014, la pauvreté des enfants est mentionnée comme une priorité, quoi que faisant partie de stratégies actives d'inclusion. Mais il faut aussi noter que la pauvreté des enfants est plus présente dans le Rapport joint sur l'emploi qui accompagne les Examens annuels de la croissance. La Commission s'attend à ce que ces priorités prennent une place importante dans les programmes nationaux de réforme de tous les Etats membres.

> *« La menace de pauvreté et d'exclusion sociale pour les enfants s'est accrue depuis 2008 en parallèle avec une situation aggravée de leurs parents (principalement en âge de travailler) dans plus de 20 Etats membres. (...) Bien que certains Etats membres aient fait des progrès pour lutter contre la pauvreté des enfants, d'autres en sont encore loin. (...) De la même manière, des signes mitigés peuvent être observés concernant l'éducation et l'accueil de la petite enfance ».* Extrait du Rapport commun sur l'emploi accompagnant la Communication de la Commission sur l'Examen annuel de la croissance 2014.

La Participation des parties prenantes

L'Alliance de l'UE « Investir dans les enfants » a constamment préconisé un engagement plus significatif de la part des parties prenantes concernées à tous les niveaux de gouvernance au sein d'Europe 2020 et estime que le niveau de consultation est toujours insuffisant. Les lignes de conduite intégrées font explicitement référence à l'engagement des acteurs concernés dans le but d'essayer de répondre aux préoccupations au sujet de la légitimité démocratique du cycle politique.

---

1. Voir. les conclusions du Conseils sur la pauvreté et le bien-être des enfants 2011; le rapport du Comité de protection sur la pauvreté des enfants 2012, adopté par le Conseil.

« … la stratégie Europe 2020 devrait, selon les exigences, être mise en œuvre, surveillée et évaluée en partenariat avec toutes les autorités nationales, régionales et locales ; et doit étroitement associer les parlementaires, les partenaires sociaux ou encore les représentants de la société civile qui contribueront à l'élaboration des Programmes nationaux de réforme, à leur mise en œuvre et à la communication globale de la stratégie. »

Lignes de conduite sur l'emploi intégrées, Récital 16

La Plateforme européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, initiative phare de la Commission européenne ayant pour but d'aider à atteindre les objectifs d'Europe 2020 sur la réduction de la pauvreté, soutient également l'engagement des parties prenantes au niveau des organisations européennes, nationales et régionales. Sa visibilité est particulièrement importante au moment de la Convention annuelle, conférence de haut niveau sur la pauvreté et l'inclusion sociale. Toutefois, l'Alliance de l'UE souhaite la création d'une plateforme qui inclut une liste d'actions pour sensibiliser l'opinion publique et les parties prenantes sur la nécessité de lutter contre la pauvreté des enfants en Europe.

Objectifs spécifiques nationaux pour réduire le taux de pauvreté des enfants

Il a été demandé à chaque Etat membre de l'Union Européenne de fixer son propre objectif national pour la réduction de la pauvreté d'une manière à ce qu'il contribue à l'objectif européen qui est de sortir 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale d'ici 2020.

Le progrès réalisé est mesuré en utilisant une combinaison de trois indicateurs clés qui donnent une image du risque de pauvreté et/ou d'exclusion :

1-Le risque de pauvreté
2-Le manque sévère de ressources matérielles
3-Le taux de chômage 2

Cet indicateur à caractère multiple permet de mesurer d'une manière plus approfondie la réalité du problème de la pauvreté en incluant des éléments plus relatifs et plus absolus. Cependant, les Etats membres ne sont pas autorisés à utiliser un ou la combinaison de ces indicateurs pour déterminer leurs objectifs nationaux et par conséquent ces objectifs ne sont pas comparables. De plus, les objectifs nationaux fixés à cette date ne sont pas suffisants pour contribuer à l'objectif de l'Union Européenne qui est de réduire le taux de pauvreté de 20 millions de personnes. En fait, on constate un accroissement de la pauvreté plutôt qu'une réduction.

2. Eurostat (bureau statistique de l'Union Européenne) http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/europe_2020_indicators/headline_indicators

Alors que les objectifs pour lutter contre la pauvreté concernent la population entière, certains pays se sont fixés des **objectifs spécifiques pour réduire la pauvreté des enfants**. La plupart des Etats membres ont reconnu qu'à long terme une priorité particulière doit être accordée aux enfants et à leurs familles pour éliminer la pauvreté. L'objectif de la réduction de la pauvreté peut être utilisé pour tenir les gouvernements responsables de leurs engagements car :

- **Les chiffres concernant la pauvreté des enfants sont en général plus élevés** que ceux relatifs aux taux de pauvreté de la population en général[3]

- **Un objectif global ne permet pas systématiquement de prendre en compte les enfants et de les sortir d'une situation de pauvreté**

- Plus le taux de pauvreté des enfants est bas, plus les **avantages à long terme** sont importants pour les enfants, leurs familles et la population en général.

Cependant il faut noter que le nombre d'Etats membres ayant un objectif spécifique pour éliminer la pauvreté des enfants et l'exclusion sociale est très réduit. La Recommandation de la Commission les encourage à prendre cette initiative dans leurs programmes nationaux de réforme. Par conséquent, il faut mettre l'accent dans notre plaidoyer pour encourager les Etats à mettre en place des objectifs spécifiques pour les enfants, en particulier dans les pays où la pauvreté des enfants est en augmentation. Ceci a été souligné et préconisé dans les Rapports des experts indépendants[4].

Les indicateurs concernant les enfants

Le développement d'indicateurs spécifiques concernant les enfants est essentiel pour évaluer l'impact des politiques sur la vie des enfants. La Recommandation de la Commission européenne inclut un ensemble d'indicateurs sur le bien-être des enfants qui sont utilisés pour évaluer les mesures mises en œuvre par les Etats membres. Néanmoins, cet éventail d'indicateurs est incomplet de par le manque de renseignements solides, comparables et opportuns dans l'Union Européenne. Des informations plus détaillées sur les mesures spécifiques sont nécessaires afin d'améliorer les rapports et de permettre un suivi systématique des progrès réalisés au niveau national.

3. Les données les plus récentes (2012) soulignent le fait que les enfants continuent d'être en situation à risque dans la plupart des pays avec une moyenne de 28%, comparé à 24.8% pour la population globale dans l'UE-28.
4. Les rapports sur les pays rédigés par le réseau européen d'experts indépendants de l'intégration sociale furent publiés en 2014 avec pour objectif d'aider la Commission et les Etats membres dans la mise en œuvre des recommandations et d'informer à propos de leur surveillance.

Il est nécessaire de revoir et de développer davantage d'indicateurs axés sur les besoins des enfants, c'est-à-dire l'accueil et l'accès à l'éducation dès la petite enfance, l'accès à l'éducation et à la santé, la participation aux activités citoyennes et récréatives, les relations sociales, l'environnement familial, ainsi que les perceptions et expériences vécues par les enfants eux-mêmes. Le Comité de protection sociale a spécifiquement créé un groupe secondaire d'indicateurs avec pour objectif de contribuer à l'amélioration des statistiques sociales au niveau de l'Union Européenne et de mener un travail d'analyse des progrès réalisés au niveau national. Ce groupe secondaire devrait recevoir tout le soutien nécessaire pour pouvoir développer et créer de meilleurs indicateurs pour mesurer le taux de pauvreté et de bien-être des enfants. A cette fin, il est possible de contacter son représentant national siégeant au Comité de protection sociale. Ce sont les représentants des Etats membres responsables pour la coopération concernant la protection et l'intégration sociales ; ils se rencontrent régulièrement et sont des alliés potentiels pour ce travail.

Le processus des PNR

L'élaboration des **Programmes nationaux de réforme** est devenue davantage un travail de « reporting» qu'un réel « exercice de planification des politiques publiques ». Cependant, ils demeurent la synthèse la plus récente des priorités gouvernementales concernant l'emploi, l'économie, l'éducation, la santé, les politiques sociales et environnementales. Ils exposent la façon dont les gouvernements suivent la Recommandation de la Commission ainsi que les recommandations spécifiques à chaque pays émanant du Conseil européen. Celles-ci peuvent en effet inclure des actions pour lutter contre la pauvreté des enfants et constituent un point d'entrée important pour faire figurer le bien-être des enfants dans le programme de politique nationale et pour permettre aux acteurs nationaux concernés de se faire entendre. Bien que le procédé et le timing diffèrent d'un Etat membre à un autre, cet engagement consiste à : préparer des données, participer à des réunions de consultation, réagir à des propositions de projets et examiner l'impact et les résultats du Programme national de réforme final ; s'appuyer sur les médias pour diffuser les messages clés.

Il est recommandé aux Etats membres de soumettre un Rapport social national tous les deux ans dans lequel ils détaillent les progrès réalisés dans les domaines de l'inclusion et la protection sociales. Ces documents constituent le support idéal pour les plans d'action nationaux menés pour lutter contre la pauvreté des enfants. Cependant, ces derniers ne constituent pas une obligation pour le Semestre européen et ont peu de poids au niveau politique.

Influencer les mesures de l'UE qui mettent la pression sur les Etats membres

Les recommandations spécifiques à chaque pays expriment la position de la Commission européenne à l'égard des efforts de chaque Etat membre pour mettre en œuvre Europe 2020. Elles constituent donc un instrument clé pour influencer le combat contre la pauvreté des enfants. On a pu constater depuis 2010 une hausse des recommandations spécifiques à chaque pays concernant les enfants, incluant de plus en plus de références pour lutter contre la pauvreté des enfants, ou encore pour améliorer l'accès pour la petite enfance à l'éducation et aux soins (ou à l'accueil de l'enfance), ou encore la promotion d'une éducation inclusive et la prévention des sorties prématurées du cycle scolaire.

Les recommandations spécifiques à chaque pays sont accompagnées d'une évaluation détaillée de la situation des pays et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de l'année précédente. Les fonctionnaires de la Commission européenne effectuent des évaluations et rédigent des documents de travail quasiment au même moment que les gouvernements préparent les Programmes nationaux de réforme. L'évaluation effectuée par la Commission européenne est essentielle pour aboutir aux prochaines recommandations et constitue une phase importante afin d'influencer les mesures (voir les conseils ci-dessous).

Une autre mesure de l'Union Européenne est le tableau de bord indicateur de l'emploi et des indicateurs sociaux. Il fut créé afin de consolider la **dimension sociale de l'Union Economique et Monétaire** et de réduire les divergences (déséquilibres sociaux) entre Etats membres concernant la pauvreté, les inégalités et le chômage avec pour résultat l'amélioration de la stabilité macroéconomique. Il est composé de cinq indicateurs sociaux et liés à l'emploi (le taux de chômage, le nombre de jeunes personnes « ni étudiants, ni employés, ni stagiaires » (NEET), le revenu disponible, la menace de pauvreté et les inégalités). Il contribue à coordonner les politiques sociales avec la Procédure des déséquilibres macroéconomiques (PDE), ce qui peut aider à mettre la pression sur les Etats membres. Malheureusement ce tableau n'est pas à caractère obligatoire avec pour conséquence qu'il est impossible de prendre des mesures préventives ou disciplinaires quand des déséquilibres sociaux excessifs sont notés.

Afin de soutenir le tableau, le Comité sur la protection sociale a proposé un nouvel outil appelé le Dispositif de contrôle de la performance de la protection sociale. Son but est de consolider la coordination entre la politique sociale et la surveillance multilatérale au sein d'Europe 2020. Ce dispositif a identifié la pauvreté des enfants comme une « tendance clé à surveiller » et contribue à renforcer la surveillance de la situation sociale dans l'Union Européenne. Dans notre plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de politiques plus inclusives, nous devons nous rappeler de ces outils et les consolider car ils ne prennent pas suffisamment en considération la dimension sociale des politiques monétaires et économiques.

Le **rapport à mi-parcours de la stratégie Europe 2020** est actuellement en cours d'élaboration. A mi-parcours de cette stratégie, les institutions de l'Union Européenne sont en train de réfléchir aux moyens d'améliorer son processus de mise en œuvre. Le résultat pourrait conduire à plus ou moins de changements au sein du cadre et de ses lignes directrices. C'est le moment de partager vos préconisations avec vos pouvoirs publics étant donné qu'Europe 2020 figurera en haut de l'agenda pour l'année à venir ainsi qu'au cours des réunions ministérielles.

Que pouvons-nous faire?

Nous pouvons nous engager dans la procédure du Semestre européen à la fois au niveau européen mais aussi au niveau national en identifiant notamment les opportunités d'actions et en synchronisant nos actions avec le calendrier du Semestre.[5]

5. Voir le chapitre 5 et les annexes pour plus d'informations.

INFLUENCER LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES GRACE AUX PROGRAMMES NATIONAUX DE REFORME	INFLUENCER LES RECOMMANDATIONS ADRESSEES PAR LA COMMISSION EUROPEENNE A VOTRE PAYS
décembre - janvier 1. Définir l'audience cible invitée à faire partie du processus de consultation sur Europe 2020 et le Semestre ; les ministères, les officiels régionaux et les agents du Semestre européen. 2. Repérer quels acteurs sont déjà engagés dans le processus et travailler avec eux. 3. Préparer vos messages et mettre en valeur ce qui devrait être inclus dans les prochains PNR et RNS.	**juillet - septembre** 1. Etudier avec attention les recommandations spécifiques à chaque pays et les documents de travail du personnel adressés à votre pays et la réaction publique des officiels. 2. Repérer quels acteurs sont déjà engagés dans le processus et travailler avec eux. 3. Préparer vos messages en soulignant ce qui manque dans les recommandations spécifiques à chaque pays du Semestre précédent en incluant les références nécessaires (études, enquêtes, etc.)
février - mars 4. Période de consultation : demander à participer dès les premières étapes de la rédaction et avoir un retour pour voir comment les données sont prises en considération. 5. Rendre votre position publique.	**octobre – novembre** 4. Envoyer vos messages et les indications nécessaires à l'agent administratif représentant votre pays à la Commission européenne DG-EMPL, les agents du Semestre européen et les experts indépendants de l'inclusion sociale[5].
avril – mai 6. Après avoir soumis le PNR à la Commission européenne, partager vos opinions avec les réseaux/partenaires européens de l'Alliance de l'UE concernant votre engagement dans la préparation des PRN et leur contenu.	**novembre – janvier** 5. Les inviter pour une visite d'étude dans vos locaux et échanger sur vos projets.

4. LES FONDS EUROPEENS

« Privilégier une démarche de partenariat dans la programmation et la mobilisation des Fonds structurels et d'investissement européens en associant toutes les parties concernées à l'échelon national, régional et local (notamment les autorités compétentes, les partenaires sociaux et les organisations non gouvernementales) en vue de mobiliser tous les moyens d'action contre la pauvreté infantile. »

Recommandation de la Commission européenne Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité, directive 4.

4.1 Leur pertinence dans la lutte contre la pauvreté des enfants

- La mission de la politique de cohésion est de réduire les inégalités, non seulement entre les régions mais également entre les citoyens. Le Fonds social européen (FSE) est un outil qui a été créé pour investir dans les ressources humaines.
- 20% du Fonds social européen doit être utilisé pour des projets dans les domaines de l'inclusion sociale et de la pauvreté.
- La Recommandation de la Commission européenne pour l'investissement dans l'enfance déclare que les Fonds structurels et d'investissement doivent être utilisés pour une mise en œuvre au niveau national.
- La stratégie Europe 2020 accorde encore plus d'importance au rôle que les Fonds structurels et d'investissement devront jouer grâce à cinq objectifs principaux.
- Les gouvernements doivent avoir mis en place des stratégies de lutte contre la pauvreté pour soutenir leur mise en oeuvre
- Prenant en considération leur connaissance des besoins des groupes les plus vulnérables et des moyens pour les atteindre, les parties prenantes de la société civile ainsi que les acteurs locaux et régionaux devraient participer à toutes les étapes des processus des Fonds structurels et d'investissement (préparation, mise en oeuvre, surveillance et évaluation).
- Un nouveau code de conduite soutient le principe de partenariat afin d'assurer que les acteurs concernés soient engagés avec les autorités de gestion ainsi que dans l'élaboration et la production des programmes.
- La société civile ainsi que les acteurs locaux et régionaux ont montré leur capacité à faire fonctionner des projets avec succès. Ils ont également obtenu des résultats positifs importants dans les domaines de l'emploi et de l'intégration sociale et cela a été mentionné dans plusieurs documents publiés par la Commission.

La politique de cohésion représente la deuxième dépense la plus importante de l'Union Européenne après la politique agricole commune. Les 325 milliards d'euros[6] disponibles pour les Fonds structurels et d'investissement[7] pour la période 2014-2020 sont le résultat de deux années de négociations entre le Parlement européen et le Conseil des ministres sur le budget de l'Union Européenne. Les nouvelles règles des Fonds structurels et d'investissement adoptées fin 2013 comprennent des modifications par rapport aux règles initiales, aux procédures et aux objectifs qui permettent dorénavant des investissements thématiques plus clairs dans les programmes qui ont un impact direct sur la vie des enfants.

6. Prix 2011
7. Les « Fonds structurels » est un terme généralement utilisé pour faire référence au FSE et au FEDER. Les Fonds structurels et d'investissement est un terme plus large comme décrit ci-dessus.

Au cours de négociations entre les gouvernements et le Parlement européen, il a été décidé qu'un minimum de 23.1% du total des ressources de politique de cohésion serait consacré au Fonds social européen (FSE). Au sein même du FSE, au moins 20% du budget du Fonds social sera destiné à être utilisés pour l'inclusion sociale et pour la réduction de la pauvreté.

Les Fonds structurels et d'investissement sont destinés à soutenir les objectifs établis dans la stratégie Europe 2020. Il existe également une connexion croissante avec le cycle de rapports annuels d'Europe 2020. Par exemple, les Accords de partenariat s'inscrivent dans la logique des Recommandations spécifiques à chaque pays reçues par les pays de la Commission européenne.

Des nouvelles dispositions de conditionnalités ont été instaurées pour les Fonds structurels et d'investissement afin d'assurer que le financement de la part de l'Union Européenne cible les résultats et crée des motivations pour les pays membres d'atteindre les objectifs d'Europe 2020. Les **conditionnalités « ex ante »** qui doivent être établies avant que les fonds ne soient déboursés sont d'une importance particulière car elles incluent une condition spécifique pour promouvoir l'inclusion sociale et pour lutter contre la pauvreté. Cette condition demande qu'une stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté soit mise en place avec la participation des acteurs concernés. En pratique, cela signifie qu'un Etat membre a besoin d'avoir une stratégie nationale pour lutter contre la pauvreté – ou de s'être engagé d'en établir une prochainement– pour avoir droit à un financement des projets visant l'inclusion sociale. Un ensemble de conditions générales exigent également que les pays respectent un certain nombre de principes tels que, l'égalité des sexes ou encore le respect des droits des personnes en situation de handicap.

Plus concrètement et dans la perspective visant à éradiquer le problème de la pauvreté des enfants et à promouvoir leur bien-être, les Recommandations de la Commission européenne expliquent clairement que l'investissement social – et en particulier l'investissement dans les enfants – constituent une partie intégrale des politiques des Etats membres pour une stratégie de sortie de la crise actuelle. De manière plus importante, les Recommandations de la Commission européenne encouragent explicitement les Etats membres à utiliser les fonds structurels pour une mise en œuvre au niveau national.

Exemples

Parmi plusieurs exemples concrets, les règles du FSE comprennent les priorités suivantes : une réconciliation entre le travail et la vie privée, promouvoir l'accès à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance (ECEC) de qualité, prévenir et réduire les abandons scolaires prématurés, promouvoir l'inclusion sociale et résoudre le problème de la pauvreté grâce à une politique intégrée active, améliorer l'accès à des services abordables, durables et de qualité, et lutter contre les discriminations.

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) peut également être utilisé pour promouvoir l'inclusion sociale et l'éducation en investissant dans les infrastructures de santé, sociales et d'éducation, y-compris le passage de services institutionnels à des services basés sur la communauté. Les termes suggérés dans les deux cas sont suffisamment inclusifs pour permettre l'investissement dans le soutien aux familles et aux parents, l'aide aux parents pour avoir accès à un travail de qualité grâce à des stratégies d'inclusion intégrées actives, ainsi qu'un ECEC de qualité et accessible, des services intégrés pour les enfants et qui prennent en considération les enfants les plus défavorisés.

Il y a une référence explicite à la transition de services institutionnels à des services basés sur la communauté dans le FSE et dans le FEDER. Ces références sont une bonne opportunité pour investir des fonds de l'Union Européenne en faveur de la désinstitutionalisation en particulier dans les pays qui, d'un point de vue historique, dépendent d'une manière trop importante de cette prise en charge des enfants en institutions.[8]

Il permet de financer le renforcement de compétences de tous les acteurs concernés (notamment la société civile) qui travaillent pour permettre l'accès à une éducation et à la formation tout au long de la vie. Il permet aussi de financer les politiques sociales au niveau national, régional et local

A l'échelon sous-régional, il existe la possibilité d'utiliser des Fonds structurels et d'investissement divers combinés pour mettre en œuvre des stratégies locales de développement menées par la communauté [9]. Elles doivent être conçues et mises en pratique par des groupes locaux composés de membres représentant les intérêts sociaux-économiques publics et privés locaux. L'accent doit être mis sur l'engagement des bénéficiaires qui doivent être représentés au niveau des instances de prise de décision. Ni les autorités publiques ni aucun groupe d'intérêt ne peuvent représenter plus de 49% des droits de vote. Bien que ce type d'investissement provienne du développement rural, il comporte un élément social important et fournit l'occasion pour la société civile de s'engager activement au niveau local.

4.2 Vue d'ensemble des Fonds structurels et d'investissement européens

Les Fonds structurels et d'investissement regroupent, d'après les règles de disposition commune [10], le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds de cohésion, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Ces fonds sont utilisés pour promouvoir, sur la période 2014 - 2020 de nombreux champs d'actions tels que la recherche, le développement technologique, la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME), la préservation et la protection de l'environnement, l'optimisation des ressources et la réduction des émissions de carbone dans tous les secteurs et le développement des modes de transport durable. Toutefois, nous concernant, le plus important est la promotion de l'emploi de qualité et durable, l'inclusion sociale, la lutte contre la pauvreté et les discriminations, ainsi que l'investissement dans l'éducation et dans l'apprentissage tout au long de la vie.

Il est important de souligner que le Fond social européen est l'outil clé pour une mise en œuvre effective de la Recommandation de la Commission européenne pour l'investissement dans l'enfance :

8. Voir par exemple l'étude nationale *Eurochild* sur les enfants en accueil alternative, 2010.
9. Voir aussi la fiche d'information de la Commission européenne http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/2014/community_en.pdf
10. Règlementation (UE) No. 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil établissant les dispositions communes pour le Fonds de développement régional européen, le Fonds social européen, le Fonds de cohésion, le Fonds européen agricole pour le développement rural et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

Promouvoir l'emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité professionnelle:

i. L'accès au marché du travail pour les demandeurs d'emploi et les personnes sans activité, y-compris les chômeurs à long terme et les individus éloignés du marché du travail, grâce entre autres à des initiatives locales pour l'emploi et au soutien de la mobilité professionnelle.

ii. L'intégration durable des jeunes dans le marché du travail, en particulier de ceux qui sont sans emploi, sans éducation ou formation professionnels, incluant les jeunes menacés d'exclusion sociale et les jeunes provenant de groupes vulnérables grâce entre autres à la mise en œuvre de la Garantie Jeunesse.

iii. Le travail indépendant, le goût d'entreprendre et la création d'entreprises, que ce soit des micro, petites et moyennes entreprises innovantes.

iv. L'égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines, que ce soit dans l'accès à l'emploi, le développement des carrières, la conciliation entre vie privée / vie professionnelle ou encore l'égalité des salaires à travail égal.

v. L'adaptation des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs au changement.

vi. Le vieillissement actif et en bonne santé.

vii. La modernisation du marché du travail que ce soit dans le secteur privé comme le secteur public, améliorer la réponse aux besoins du marché du travail, incluant des actions qui encouragent la mobilité professionnelle transnationale tout comme des projets de mobilité et une meilleure coopération entre les institutions et les acteurs concernés.

Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et les discriminations:

i. L'inclusion c'est à dire l'intention de promouvoir des chances égales, une participation active et une amélioration de « l'employabilité » et de l'intégration socio-économique des groupes les plus vulnérables tels que les Roms.

ii. Combattre toute forme de discrimination et promouvoir l'égalité des chances

iii. Améliorer l'accès à des services abordables, durables et de qualité, incluant les soins médicaux et les services sociaux d'intérêt général.

iv. Promouvoir l'esprit d'entreprise social et l'intégration professionnelle dans les projets sociaux et dans l'économie sociale et solidaire afin de faciliter l'accès à l'emploi.

v. Des stratégies de développement local menées par la communauté locale.

Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour améliorer ses compétences, et l'apprentissage tout au long de la vie

i. Réduire et prévenir l'abandon scolaire ; promouvoir l'égal accès à une éducation de qualité de la petite enfance, de l'enseignement primaire et secondaire, que ce soit dans l'éducation formelle, non formelle pour permettre la réintégration de tous dans l'éducation et dans la formation

ii. Améliorer la qualité et l'efficacité ainsi que l'accès aux études supérieures avec l'intention d'accroître la participation et les taux de réussite, en particulier pour les groupes les plus vulnérables.

iii. Améliorer l'accès à une éducation tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âge que ce soit dans les secteurs formels, non-formels et informels ; actualiser les connaissances et les compétences des travailleurs ; promouvoir des parcours d'apprentissage flexibles, y-compris grâce à des conseils d'orientation et à la validation

des compétences acquises.

iv. Améliorer l'adéquation entre d'un côté les besoins du marché du travail et de l'autre le système éducatif; faciliter le passage du monde éducatif au monde de l'emploi; renforcer l'enseignement professionnelle, les systèmes de formation et leur qualité, y-compris grâce à des mécanismes pour anticiper les compétences, l'adaptation des curricula ainsi que la création et le développement de systèmes d'apprentissage basés sur le travail, y-compris des systèmes en parallèle et des projets d'apprentissage.

Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des acteurs concernés ; améliorer l'efficacité de l'administration publique:

i. Investir dans les capacités institutionnelles et afin d'améliorer l'efficacité des administrations publiques et des services aux niveaux national, régional et local avec l'intention de créer des réformes, une meilleure réglementation et une bonne gouvernance.

ii. Renforcer les capacités de tous les acteurs concernés qui assurent l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie, la formation, ainsi que les politiques sociales, y-compris grâce à des pactes sectoriels et territoriaux afin de mobiliser les efforts pour une réforme aux niveaux national, régional et local.

La mise en oeuvre

Ces priorités et objectifs ont été établis au niveau de l'Union Européenne sous la forme de règles avec un aspect contraignant pour tous les Etats membres de l'Union européenne. L'étape suivante a été pour chaque Etat membre de soumettre des projets stratégiques mentionnant les priorités d'investissement couvrant les cinq fonds structurels et d'investissement européens – appelés les Accords de partenariat (AP) – à la Commission européenne.

En se basant sur les leçons tirées de la programmation 2007-2013 et des projets législatifs de la Commission pour la période 2014-2020, la Commission européenne a rédigé un rapport pour chaque Etat membre sur le développement des Accords de partenariat et les projets pour la période 2014-2020.

Ces rapports établissent un cadre de travail pour renforcer le dialogue entre les services de la Commission et chaque Etat membre en préparation de l'Accord de partenariat et des Programmes opérationnels (PO) qui constituent la base de fonctionnement des Fonds structurels et d'investissement européens[11].

>> VOUS TROUVEREZ ICI LE RAPPORT CONCERNANT VOTRE PAYS.[12]

Les Accords de partenariat sont négociés par la Commission européenne et les autorités nationales. La Commission dispose de trois mois à partir de la date de remise de l'AP par l'Etat membre pour faire part de ses observations. L'accord doit être adopté pas plus de quatre mois après sa remise à condition que l'Etat membre ait sérieusement pris en considération les observations émises par la Commission.

11. Voir Commission européenne, DG Politique régionale, http://ec.europa.eu/regional_policy/what/future/index_en.cfm.

12. http://ec.europa.eu/regional_policy/what/future/program/index_en.cfm

Il faut souligner que l'Accord de partenariat doit également montrer comment l'Etat membre appliquera les conditionnalités « ex ante », les actions mises en oeuvre, les institutions responsables et le calendrier pour la réalisation de ces actions. Si ces conditionnalités (par exemple une stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté) ne sont pas réalisées à la date de remise de l'Accord de partenariat, les Etats membres doivent les réaliser le 31 décembre 2016 au plus tard et faire un rapport de leur mise en pratique dans le rapport annuel de mise en oeuvre de 2017.

En ce qui concerne la préparation des Programmes opérationnels, les règles précisent qu'ils (les PO) doivent être soumis par les Etats membres au plus tard trois mois après la remise de l'AP.

La Commission fera part de ses observations dans les trois mois suivant la date de remise du PO et l'adoptera pas plus tard que six mois après sa date de remise, à condition que l'Etat membre ait pris en considération d'une manière adéquate les observations de la Commission. En conséquence, on s'attend à ce que les PO soient adoptés fin janvier 2015[13]. Les Programmes opérationnels ne peuvent être approuvés avant que l'Accord de partenariat ne soit adopté.

>> VOUS VERREZ ICI L'AP DE VOTRE PAYS; LES PO FIGURERONT ICI DES QU'ILS SONT ADOPTES

DEBUT DES NEGOCIATIONS	L'Etat membre soumet son Accord de partenariat
MAX. TROIS MOIS APRES LE DEBUT DES NEGOCIATIONS	La Commission européenne émet ses observations sur l'AP. L'Etat membre soumet ses Programmes opérationnels
MAX. QUATRE MOIS APRES LE DEBUT DES NEGOCIATIONS	La Commission européenne adopte l'Accord de partenariat
MAX. SIX MOIS APRES LE DEBUT DES NEGOCIATIONS	La Commission européenne émet ses observations sur les Programmes opérationnels
MAX. NBUF MOIS APRES LE DEBUT DES NEGOCIATIONS	La Commission européenne adopte les Programmes opérationnels
MAX. UN AN APRES LE DEBUT DES NEGOCIATIONS	L'Etat membre met en place un Comité de surveillance pour surveiller la mise en œuvre du Programme opérationnel

4.3 Comment exercer une influence sur les Fonds structurels et d'investissement européens ?

Créer un partenariat est un moyen efficace pour obtenir des subventions des Fonds structurels et d'investissement. Comme mentionné dans les Règlements portant disposition commune, les partenaires – y-compris les organisations de la société civile – doivent être impliqués par les Etats membres dans la préparation des Accords de partenariat et des évaluations des progrès, ainsi que dans la préparation, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des programmes, y-compris dans les Comités de surveillance.[14]

13. Source: Commission européenne, DG Politiques régionales.

14. Article 5.2, Régulation 1303/2013.

Article 5, Règles des dispositions communes

Le Partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux

1. Concernant l'Accord de partenariat et chaque programme, chaque Etat membre, conformément à son cadre institutionnel et légal, organisera un partenariat avec les autorités régionales et locales compétentes. Ce partenariat inclura également les partenaires suivants :

a) Les autorités locales et autres autorités publiques compétentes

b) Les partenaires économiques et sociaux

c) Des représentants de la société civile : partenaires environnementaux, les organisations non-gouvernementales, les organisations impliquées dans la promotion de l'inclusion sociale, l'égalité des sexes et la non-discrimination.

Conformément à l'approche de gouvernance à plusieurs niveaux, les partenaires mentionnés dans le premier paragraphe **devront être impliqués par les Etats membres dans la préparation des Accords de partenariat, des rapports intermédiaires ainsi que durant la préparation et la mise en œuvre des programmes, y-compris en participant aux Comités de surveillance des programmes**, conformément à l'article 48.
Dans le cadre de travail des Fonds structurels et d'investissement européens, la Commission de régulation du code de conduite pour les partenariats envoie un signal fort aux Etats membres que tout investissement supplémentaire des Fonds de L'Union Européenne doit être planifié et mis en œuvre **avec la collaboration étroite de la société civile et des autres acteurs concernés**. Cette règle fut adoptée par la Commission le 7 janvier 2014 ; elle est maintenant en vigueur et directement applicable dans tous les Etats membres.

Conditions : les partenaires doivent être sélectionnés de manière transparente parmi les acteurs pertinents, y-compris de la société civile ; les partenaires doivent être impliqués dans la préparation et la mise en œuvre des Accords de partenariat et des programmes ; les partenaires doivent être représentés dans les Comités de surveillance des programmes ; des efforts doivent être réalisés pour renforcer les capacités de ces partenaires. L'autorité de gestion dans chaque Etat membre doit être tenue responsable devant les acteurs concernés – dont la société civile – par exemple par le biais de leur participation active et significative aux Comités de surveillance.

Les règles demandent aux Etats membres de prêter particulièrement attention aux personnes qui seront probablement touchées par les programmes, comme notamment les personnes en situation de handicap, les peuples migrants ou d'origine Rom. De plus, les règles stipulent que la Commission doit mettre en place un mécanisme de coopération appelé « la Communauté européenne de pratique liée au partenariat (ECPP) » qui sera ouvert aux organisations représentant les partenaires au niveau de l'Union Européenne.

Que pouvez-vous faire?

1. Identifier le Programme opérationnel et l'autorité de gestion pertinente que vous souhaitez contacter
2. Rassembler des informations sur l'état des négociations concernant le PO et les futurs appels à projets

3. Vous renseigner pour savoir quels partenaires sont déjà impliqués et comment ils travaillent ensemble
4. Contacter vos autorités nationales : le Ministère des Finances et/ou responsable pour les affaires sociales (FSE et FEDER) pour connaître la manière dont ils développent le processus et comment vous pouvez vous y engager
5. Contacter vos agents administratifs à la Commission européenne DG REGIO et EMPL qui sont responsables pour surveiller la mise en œuvre des fonds et des priorités d'Europe 2020, obtenir le point de vue de la Commission sur les progrès réalisés dans votre pays.

Globalement, le temps est crucial ; **plus tôt vous agissez, mieux c'est.**

CONSTRUIRE VOS ARGUMENTS
L'engagement des acteurs concernés est une exigence que les Etats membres doivent respecter, conformément au Code de conduite sur le partenariat et les Règles de provisions communes – Existe- t- il un procédé de sélection et un registre public des membres du Comité de surveillance ?
Des références minimales : Est-ce-que l'AP représente réellement au moins 23.5% des fonds FSE ? Dans le cadre du FSE, est ce que 20% des PO sont consacrés à la réduction de la pauvreté ?
Les Fonds structurels et d'investissement doivent être utilisés pour mettre en œuvre la Recommandation de la Commission Européenne. Existe t-il des priorités dans les PO pour promouvoir le bien-être des enfants ? Essayez d'identifier les difficultés et les opportunités pour investir les ressources de l'UE dans l'enfance et défendez vos arguments avec des données et des preuves.
Une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté doit être mise en place avant que l'argent de l'UE ne puisse être investi. Vérifiez si une telle stratégie a été mise en place dans votre pays.
Faites un lien entre votre plaidoyer sur les Fonds structurels et d'investissement et le travail que vous effectuez dans le cadre d'Europe 2020 : souligner la pertinence des politiques publiques de vos Etats vis-à-vis de l'UE – ex : Les recommandations adressées à votre pays –pour obtenir des financements européens !

5. CONTACTS UTILES

La Commission européenne

Vous trouverez ci-dessous une liste des chef-fe-s d'unité de la DG REGIO (Politique régionale) et EMPL (Emploi, affaires sociales et inclusion). Ils vous aideront à trouver l'agent administratif responsable pour votre pays. Les agents administratifs de la DG EMPL sont responsables à la fois d'Europe 2020 et du Fonds social européen. Les agents administratifs de la DG REGIO sont responsables du FEDER et du Fonds de cohésion.

CHEF-FE D'UNITE	DG REGIO	CHEF D'UNITE OF UNIT	DG EMPL
BELGIQUE, FRANCE, LUXEMBOURG	carsten.rasmussen@ec.europa.eu	BELGIQUE, PAYS-BAS, FRANCE, LUXEMBOURG	egidio.canciani@ec.europa.eu
IRLANDE, ROYAUME-UNI	agnes.lindemans@ec.europa.eu	IRLANDE, ROYAUME-UNI, GRECE, CHYPRE	filip.busz@ec.europa.eu
GRECE, CHYPRE	sabine.bourdy@ec.europa.eu		
ALLEMAGNE, PAYS-BAS	marc-eric.dufeil@ec.europa.eu	ALLEMAGNE, AUTRICHE, SLOVENIE, CROATIE	adam.pokorny@ec.europa.eu
AUSTRICHE, SLOVENIE, CROATIE	raphael.goulet@ec.europa.eu		
ESPAGNE	andrea.mairate@ec.europa.eu	ESPAGNE, PORTUGAL	emma.toledano-laredo@ec.europa.eu
PORTUGAL	judit.torokne-rozsa@ec.europa.eu		
ITALIE, MALTE	willebrordus.sluijters@ec.europa.eu	ITALIE, DANEMARK, SUEDE	denis.genton@ec.europa.eu
POLOGNE,	patrick.amblard@ec.europa.eu	POLOGNE, SLOVAQUIE, REPUBLIQUE TCHEQUE	wallis.goelen-vandebrock@ec.europa.eu
REPUBLIQUE TCHEQUE	elena.grech@ec.europa.eu		
SLOVAQUIE ESTONIE, FINLANDE, LETTONIE	christopher.todd@ec.europa.eu angela.martinez-sarasola@ec.europa.eu	ESTONIE, FINLANDE, LETTONIE, LITUANIE, HONGRIE	jiri.svarc@ec.europa.eu
LITUANIE, SUEDE, DANEMARK	dorota-kalina.zaliwska@ec.europa.eu		
HONGRIE	jack.engwegen@ec.europa.eu		
ROUMANIE	anton.schrag@ec.europa.eu	ROUMANIE, BULGARIE, MALTE	aurelio.cecilio@ec.europa.eu

Source: EAPN Toolkit on Structural Funds for Social NGOs, octobre 2012

De plus, il existe dans chaque capitale des pays membres de l'Union Européenne une représentation de la Commission européenne afin de rapprocher la Commission des Etats membres. La Commission a maintenant nommé des **« agents du Semestre européen »** à chaque représentation.

Les agents du Semestre européen sont des experts en politiques économiques qui peuvent aider à expliquer les rouages de la gouvernance économique aux parties prenantes du pays concerné. Leur mission est également d'analyser les atouts et difficultés auxquels l'Etat membre est confronté afin que les recommandations spécifiques à chaque pays reflètent avec précision les réalités sur le terrain. Ils travaillent en collaboration avec tous les groupes concernés de la société, y-compris les ministères, les pouvoirs publics aux niveaux national, régional et local, les partenaires sociaux et autres groupes d'intérêt.

Pour trouver un agent du Semestre européen dans votre pays, consulter les **sites Internet des représentations de la Commission européenne**.

Il existe un autre contact important dans chaque pays concernant les questions d''inclusion sociale. Il s'agit des membres respectifs du **Comité de la protection sociale (CPS**). Le CPS est un comité consultatif de l'UE pour les ministres de l'emploi et des affaires sociales ; il surveille les conditions sociales dans les pays membres de l'Union européenne et le développement des politiques de protection sociale par chaque Etat membre. Le Comité rend compte de l'inclusion sociale, des problématiques d'accès aux soins, de l'accueil à long terme et des retraites avec la **Méthode ouverte de coordination**. Il rédige des rapports et des opinions de sa propre initiative ou à la demande du Conseil ou de la Commission liés au Semestre européen et au mécanisme de surveillance de la performance de la protection sociale. Le CPS a un rôle important dans la préparation des Recommandations de la Commission et fait un travail considérable pour que les questions de pauvreté des enfants demeurent une priorité dans le programme de L'UE[15].

Les autorités nationales

Les ministères des affaires sociales et de l'emploi, ainsi que les ministères des finances et de l'économie constituent des contacts clés pour la stratégie Europe 2020.

Les Etats membres sont responsables de la gestion et de la mise en oeuvre des programmes qui reçoivent une aide des Fonds structurels et d'investissement. Pour chaque programme, ils doivent sélectionner une autorité de gestion (au niveau national, régional ou autre) qui va informer les bénéficiaires potentiels, sélectionner les projets et, de manière générale, veiller à leur bonne mise en application.

>> POUR LOCALISER **VOTRE AUTORITE DE GESTION FSE, CLIQUER ICI** http://bit.ly/1KdRmlD

>> POUR LOCALISER **VOTRE AUTORITE DE GESTION FEDER, CLIQUER ICI** http://bit.ly/1De7Sj7

15. Voir votre membre CPS ici: http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=4079&langId=en

LE RESEAU D'EXPERTS INDEPENDANTS DE L'INCLUSION SOCIALE

Un Réseau d'experts indépendants de l'inclusion sociale a été mis en place. Il aide la Commission européenne à surveiller et à évaluer la situation concernant les politiques mises en œuvre concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans 34 pays européens (les 28 Etats membres de l'UE et 6 pays qui n'en font pas partie (la Macédoine, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Serbie et la Turquie).

Les membres du Réseau européen d'experts indépendants de l'inclusion sociale ont préparé des rapports nationaux pour aider la Commission et les Etats membres à mettre en œuvre les Recommandations. Ils assurent leur suivi, en particulier dans le contexte du Semestre Européen et de la coopération dans le domaine social entre les pays de l'UE et la Commission européenne. Il est possible de contacter le référent pour votre pays en même temps que vous rencontrerez les agents de la Commission.

6. GLOSSAIRE

EAC – Examen annuel de la croissance. C'est un état des lieux de la situation économique et sociale en Europe. Il permet de proposer des préconisations dans ce domaine pour l'ensemble de l'UE pour l'année à venir. L'EAC est l'outil principal pour la coordination de la politique économique au niveau de l'Union européenne. Il assure que les Etats membres alignent leurs politiques budgétaires et économiques sur le Pacte de stabilité et de croissance et la stratégie 2020. Il marque le début du Semestre européen et nourrit les décisions économiques et budgétaires nationales que les Etats membres présentent dans les Programmes de stabilité et de convergence (faisant partie du Pacte de stabilité et de croissance) et les Programmes nationaux de réforme (faisant partie de la stratégie 2020).

Recommandations spécifiques à chaque pays. Ces documents sont préparés par la Commission européenne pour chaque Etat membre. Ils présentent une analyse de la situation économique et effectuent des recommandations sur les mesures que l'Etat membre doit prendre dans les douze mois à venir. Elles constituent la réponse officielle aux Programmes de stabilité et de convergence (faisant partie du Pacte de stabilité et de croissance) et des Programmes nationaux de réforme (faisant partie de la stratégie Europe 2020). Ces recommandations sont adaptées pour faire face aux problèmes particuliers auxquels l'Etat membre est confronté et couvrent un large éventail de sujets : l'état des finances publiques, les réformes du système des pensions, les mesures pour la création de l'emploi, la lutte contre le chômage et la pauvreté, l'éducation, les challenges en matière d'innovation, etc.

DG REGIO – Direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne. La mission de DG REGIO est de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale en réduisant les disparités de niveaux de développement entre les régions et les pays de l'Union européenne.

DG EMPL – Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne. Sa mission est de contribuer au développement d'un modèle social européen qui soit moderne, novateur et durable en créant des emplois de meilleure qualité dans une société inclusive basée sur l'égalité des chances.

EPSSC – Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs. Le Conseil EPSSC rassemble les ministres en charge de l'emploi, des affaires sociales, de la santé et la consommation de tous les Etats membres de l'Union européenne. Les Commissaires européens concernés participent également aux réunions. Il-y-a habituellement quatre réunions EPSSC par an et deux d'entre elles sont généralement consacrées exclusivement à des sujets touchant à l'emploi et à la politique sociale.

EPAP – Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il s'agit d'une des sept initiatives phares de la stratégie Europe 2020 qui présente les actions à mener afin d'atteindre l'objectif de l'UE. Elle vise à aider les États membres de l'Union européenne à atteindre l'objectif principal consistant à sortir 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Les 5 domaines d'actions sont :

- Des mesures portant sur l'éventail complet des politiques: le marché du travail, le revenu minimum garanti, les soins de santé, l'éducation, le logement et l'accès à un compte bancaire de base, par exemple.

- Une meilleure utilisation des fonds de l'Union pour soutenir l'inclusion sociale. La

Commission a proposé que 20 % du Fonds social européen soient alloués à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

- La promotion de la fiabilité des données concernant l'efficacité ou l'inefficacité des innovations en matière de politique sociale, préalablement à la mise en œuvre plus large de celles-ci.

- Un partenariat avec la société civile pour soutenir plus efficacement la mise en œuvre des réformes des politiques sociales. La participation des personnes confrontées à la pauvreté est à présent reconnue comme catalyseur des stratégies d'inclusion.

FEDER - Fonds européen de développement régional. Ce fonds structurel a pour mission de renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre les régions de l'UE. Le FEDER concentre ses investissements sur plusieurs domaines prioritaires : l'innovation et la recherche ; le calendrier digital, l'assistance aux petites et moyennes entreprises (PME) ; une économie basée sur une faible émission de CO2. Les ressources du FEDER consacrées à ces priorités dépendent de la catégorie de la région concernée : dans les régions les plus développées, au moins 80% des fonds doivent s'adresser à au moins deux de ces priorités ; dans les régions en transition, il s'agit de 60%, dans les régions moins développées, 50%. De plus, certaines ressources du FEDER doivent être dirigées spécifiquement vers des projets concernant une économie basée sur une faible émission de CO2 : 20% pour les régions plus développées, 15% pour les régions en transition et 12% pour les régions moins développées.

FSE – Fonds social européen. Ce fonds structurel investit dans des programmes qui favorisent l'employabilité des travailleurs en les dotant notamment de compétences professionnelles adéquates et en développant leur aptitude aux rapports sociaux, accroissant ainsi leur confiance en soi et leur capacité d'adaptation sur le marché du travail.
Sa mission est également d'améliorer la situation des personnes les plus vulnérables, notamment en situation de pauvreté ou en risque de le devenir. Les investissements FSE couvrent toutes les régions de l'Union Européenne. Plus de 80 milliards d'euros ont été accordés à ce fonds pour la période 2014-2020, avec au moins 3,2 milliards d'euros supplémentaires consacrés à l'initiative Emplois Jeunesse. Pour la période 2014-2020, les interventions du FSE devront être concentrées sur 4 priorités: promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité des travailleurs ; promouvoir l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté ; investir dans l'éducation, le renforcement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie ; renforcer les capacités institutionnelles et rendre l'administration publique plus efficace. De plus, 20% des investissements du FSE seront consacrés à des projets en faveur de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté. On appelle cela une concentration thématique.

Fonds ESI – Les fonds structurels et d'investissement européens. La politique de cohésion de l'Union européenne a pour mission d'aider la cohésion économique, sociale et territoriale à travers l'Union Européenne. Ils contribuent d'une manière importante aux objectifs d'Europe 2020 jouant un rôle significatif dans une restructuration durable, sociale et économique en Europe. Ces politiques contribuent au développement socio-économique et à une hausse de l'emploi, favorisant l'économie tout en protégeant les ressources naturelles. Les Fonds structurels et d'investissement européens, autrefois appelés Fonds structurels et de cohésion, soutiennent ce programme pour la période 2014-2020. Ils comprennent le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds de cohésion, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

CCEP – Code de conduite européen en matière de partenariats. Il s'agit d'un règlement de la Commission à aspect légal contraignant qui établit les objectifs et les critères pour assurer

que les Etats membres mettent en œuvre le principe de partenariat. Il demande des Etats membres qu'ils renforcent la coopération entre leurs autorités en charge de la dépense des fonds structurels et d'investissement européens et les partenaires de projet.

Semestre européen. Il s'agit d'un cycle de coordination des politiques économiques et budgétaires au sein de l'UE Au cours des 6 premiers mois, la Commission européenne analyse les politiques de réformes fiscales et structurelles menées par chaque Etat membre. Elle effectue ensuite des recommandations et veille à leur mise en oeuvre. Au cours des 6 derniers mois, phase appelée« Semestre national », les Etats membres tiennent compte des recommandations lorsqu'ils élaborent leurs budgets nationaux pour l'année suivante. Le Semestre européen débute chaque année vers le mois de novembre avec la publication de deux rapports économiques clés : l'Examen annuel de la croissance et le Rapport sur le mécanisme d'alerte.

Responsables du Semestre européen. Ce sont des experts en matière de politique économique qui peuvent aider à expliquer les détails parfois complexes de la gouvernance économique de l'UE aux acteurs nationaux concernés. Leur mission est également d'obtenir une image objective des challenges auxquels l'Etat membre est confronté afin que les recommandations spécifiques annuelles à chaque pays tiennent compte des réalités du terrain. Ils travaillent en collaboration avec tous les groupes d'acteurs concernés.

Conditionnalités "ex ante". Elles sont une partie essentielle pour la préparation de la prochaine période de programmation. Elles représentent les pré-conditions que tous les Etats membres doivent remplir pour garantir une utilisation optimale des fonds de l'UE. Si ces conditionnalités ne sont pas remplies au moment où l'Accord de partenariat est soumis, les pays de l'UE devront présenter à la Commission européenne un plan d'action et un calendrier pour son mise en œuvre. Les conditionnalités « ex ante » doivent être remplies au plus tard le 31 décembre 2016 (ou dans une période de deux ans après l'adoption de l'AP).

Experts indépendants de l'inclusion sociale. Un réseau d'experts indépendants de l'inclusion sociale aide la Commission européenne à surveiller et à évaluer la situation de la pauvreté et de l'exclusion sociale ainsi que les politiques pertinentes dans tous les Etats membres et dans les Etats en procédure d'adhésion (la Croatie, la Macédoine, la Serbie, la Turquie et l'Islande). Chaque année, les experts présentent deux rapports sur leur pays respectifs concernant un sujet spécifique analysé dans le contexte du processus d'inclusion sociale de l'Union européenne ainsi qu'une évaluation indépendante (non-gouvernementale) d'un document officiel de politique (l'élément d'inclusion sociale du rapport national de stratégie de la protection sociale et de l'inclusion sociale, ou une réponse officielle au questionnaire du Comité de protection sociale sur un sujet spécifique). Des rapports de synthèse regroupant les résultats majeurs de l'analyse conduite dans les pays sont produits.

Lignes de conduite intégrées. Il s'agit d'un ensemble de dix lignes de conduite développées par la Commission européenne et qui ont pour objectif de mettre en œuvre les cinq grands objectifs de la stratégie Europe 2020. Bien que les six premières soient des lignes de conduite macroéconomiques, les quatre dernières (numérotées de 7 à 10) sont ce qu'on appelle les « lignes de conduite sur l'emploi ». Elles concernent l'emploi, l'éducation et les objectifs d'Europe 2020 concernant la lutte contre la pauvreté. Les lignes de conduite sont censées servir de base pour les PNR.

Autorité de gestion. La gestion détaillée des Programmes opérationnels recevant le soutien des Fonds structurels et d'investissement relève de la responsabilité des Etats membres. Pour chaque programme, ils doivent nommer une autorité de gestion (au niveau national, régional ou autre) qui informera les bénéficiaires potentiels, sélectionnera les projets et suivra leur mise en oeuvre de façon générale.

MIP – Procédure des déséquilibres macroéconomiques. Il s'agit d'un mécanisme de surveillance dont la mission est de repérer en avance les risques, d'empêcher l'apparition de déséquilibres macroéconomiques nocifs et de rectifier les déséquilibres existants. Le point de départ annuel de la MIP est le Rapport sur le mécanisme d'alerte ; basé sur un tableau de bord d'indicateurs. Il agit comme un filtre pour identifier les pays et les problèmes qui nécessitent une analyse plus poussée (une étude approfondie). Le résultat de ces études approfondies constitue la base pour des mesures supplémentaires de la MIP. La MIP dispose d'un bras préventif et correctionnel. Celui-ci est rendu opérationnel par la Procédure des déséquilibres excessifs qui peut éventuellement mener à des sanctions pour les Etats membres de la Zone Euro si ceux-ci ne réussissent pas à remplir leurs obligations de façon répétée.

CFP – Cadre financier pluriannuel. Il s'agit d'un cadre de travail d'une durée de sept ans pour la programmation financière et la discipline budgétaire. Il stipule les sommes maximales annuelles (« les plafonds ») que l'Union européenne peut dépenser dans chaque domaine de politique (« les titres ») pendant la période 2014-2020.

Comités de surveillance. Ces comités sont mis en place par l'Etat membre afin de surveiller la mise en oeuvre du Programme opérationnel dépendant des Fonds structurels et d'investissement. Il fonctionne en accord avec l'autorité de gestion. La composition du Comité de surveillance est décidée par chaque Etat membre à la condition que soient inclus les représentants des autorités pertinentes de l'Etat membre, des groupes intermédiaires et les représentants des acteurs concernés.

PNR – Programmes nationaux de réforme. Les gouvernements des Etats membres soumettent chaque année ces plans annuels en avril dans le cadre de la stratégie d'Europe 2020 (2010-2020). Ils sont supposés montrer la manière selon laquelle les Etats membres mettent en œuvre les grands objectifs d'Europe 2020 (transformés par chacun en objectifs nationaux) tout en prenant en compte les Lignes de conduite intégrées.

RSN – Rapport social national. Ces rapports bi-annuels, rédigés par les Etats membres, donnent un compte-rendu des stratégies et des progrès réalisés pour atteindre les Objectifs communs de protection sociale et d'inclusion sociale. Ils aident à l'évaluation de la dimension sociale d'Europe 2020. Les données devraient couvrir les politiques et les mesures dans les trois éléments de la MOC sociale et assurer des synergies avec le cycle de politiques d'Europe 2020 et les exigences concernant les rapports nationaux. Ces rapports nationaux nourrissent le rapport annuel du CPS qui comprend l'évaluation annuelle de la dimension sociale de la stratégie Europe 2020, données qui seront incluent dans l'Examen annuel de la croissance.

PO – Programmes opérationnels. Ils sont préparés par les Etats membres et leurs régions en collaboration avec la Commission européenne pour la mise en oeuvre des Fonds structurels et d'investissement. Les Programmes opérationnels décrivent les domaines d'activité qui seront subventionnés. Ils peuvent être géographiques ou thématiques et doivent respecter l'Accord de partenariat.

AP – Accords de partenariat. Les Accords de partenariat sont signés par la Commission européenne et les pays de l'UE. Ils valident les champs d'interventions de la programmation 2014 – 2020 des fonds européens structurels et d'investissement. Ils exposent les grandes lignes des objectifs stratégiques et des priorités d'investissement de chaque pays, les connectant aux objectifs généraux de la stratégie Europe 2020 axés sur une croissance intelligente, durable et inclusive.

SIP - Train de mesures sur les investissements sociaux. Il s'agit d'un cadre de travail de politiques intégrées qui prend en considération les divergences sociales, économiques et budgétaires qui existent entre les Etats membres. Ils ont été publiés par la Commission européenne le 20 février 2013. Le train de mesures comprend les communications de la Commission Européenne suivantes : vers un investissement social pour la croissance et la cohésion – dont la mise en oeuvre du Fonds social européen ; la Recommandation « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité » ou encore de huit documents de travail. Il s'appuie sur les travaux de la Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale ou encore émanant d'autres initiatives récentes de la Commission européenne telles que le Paquet emploi, le Train de mesures Emploi des jeunes, et le Livre blanc sur les retraites.

MOC - Méthode ouverte de coordination pour la protection et l'inclusion sociale. Dans les domaines de politiques où l'Union européenne n'a pas de compétences (c'est-à-dire les domaines qui ressortent de la responsabilité des gouvernements nationaux), il existe des méthodes de droit flexible qui sont utilisées pour promouvoir la coopération entre les pays de l'UE. La Méthode ouverte de coopération (MOC) est une de ces méthodes de droit flexible. La MOC offre un cadre de travail pour la coopération entre Etats membres leur permettant d'orienter leurs politiques vers un certain nombre de buts communs. Grâce à cette méthode intergouvernementale, les Etats membres s'évaluent les uns les autres (pression des pairs) et le rôle de la Commission se limite à la surveillance et à l'assistance. Depuis 2000, les Etats membres coordonnent leurs politiques visant à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à travers la MOC.

CPS – Comité de la protection sociale. Il s'agit d'un comité consultatif de l'UE dont les travaux sont destinés aux ministres de l'emploi et des affaires sociales réunis au sein du Conseil « Emploi et politiques sociales ». Le CPS a été établi en 2000 pour favoriser les échanges entre la Commission européenne et les Etats membres de l'Union européenne sur la modernisation et l'amélioration des systèmes de protection sociale. Le Comité est composé de deux représentants nommés par chaque Etat membre et de deux représentants de la Commission. Les délégués nationaux du CPS permettent aux gouvernements nationaux de s'exprimer dans le cadre de travail de la stratégie de l'UE pour l'inclusion et la protection sociale et de surveiller de près les initiatives prises en ce sens.

SPPM – Suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale. Ce nouvel outil, développé grâce à la MOC et aux indicateurs sous-groupes du CPS, a pour mission de renforcer la coordination de la politique sociale et de la surveillance multilatérale. Le SPPM permet de cerner les grandes évolutions sociales à suivre chaque année dans l'UE. Il permet d'identifier les principales tendances sociales communes, de renforcer la capacité de surveillance multilatérale du CPS, de rehausser le rôle du Comité dans le Semestre européen et d'aider le Conseil EPSSC à se faire mieux entendre en défendant les questions sociales au Conseil européen. Il se basera sur l'éventail des indicateurs concernant la protection et l'inclusion sociale de l'Union européenne.

Tableau de bord d'indicateurs clés en matière d'emploi et de situation sociale. Ce tableau fait partie du Rapport joint sur l'emploi préparé par la Commission européenne. Les résultats du tableau, combinés à des outils tels que la surveillance de la performance de l'emploi et la surveillance de la performance de la protection sociale, seront plus profondément analysés par la Commission pour la préparation des Recommandations spécifiques à chaque pays et à travers un procédé de surveillance multilatérale avec les Etats membres.

Fonds structurels. Il s'agit du nom commun pour le Fonds social européen et le Fonds européen de développement régional.

7. BIBLIOGRAPHIE

Recommandations de la Commission du 20 février 2013, Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité, 2013/112/EU

Investing in children: breaking the cycle of disadvantage. Etude sur les politiques nationales réalisée par un réseau indépendant d'experts européens sur l'inclusion sociale 2014

Eurochild and EAPN Explainer "Towards Children's Well-Being in the EU"

EAPN Toolkit on Engaging with Europe 2020 and the European Semester, mars 2014

Toolkit for engaging with Europe 2020 and the European Semester 2014-2015, L'Alliance de l'UE en faveur d'un semester européen durable social et démocratique, juin 2014

Le kit produit par EAPN sur les fonds structurels à destination des ONG, octobre 2012

Papier de positionnement de la Conférence "Taking action to fight child poverty and to promote child well-be- ing", 10-11 avril 2013, Dublin – Fonds structurels

Papier de positionnement de la Conférence "Taking action to fight child poverty and to promote child well-be- ing", 10-11 avril 2013, Dublin - Europe 2020

Papier de positionnement "Taking action to fight child poverty and to promote child well-be- ing", 10-11 avril 2013, Dublin, Influencer les décideurs publics

L'évaluation globale de la recommendation de la Commission européenne "Investing in children: breaking the cycle of disadvantage" & suggestions for implementation at national level, Eurochild 2013

Règlement portant disposition commune
http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013R1303&from=EN

ESF Règlement 1304/2013
http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32013R1304

ERDF Règlement 1301/2013
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0289:0302:EN:PDF

Règlement de la Commission sur le code européen de conduite des partenariats
http://ec.europa.eu/regional_policy/what/future/pdf/preparation/da_code%20of%20conduct_en.pdf

ANNEXE 1

CONSTRUIRE UNE ALLIANCE ET UN AGENDA DE PLAIDOYER

ANNEXE 1

Identifier et établir une carte représentant les acteurs

Qu'importe le degré de spécificité de votre projet, il est peu probable que vous le meniez tout seul. Un nombre d'individus, de groupements et d'organisations peuvent être intéressés par votre plaidoyer et pourraient même être en train de développer des projets similaires en parallèle.

Les parties prenantes clés sont ces individus, organisations ou communautés qui sont affectés par un problème et/ou qui ont le pouvoir d'exercer une influence.

Identifier et cartographier les acteurs pouvant être intéressés pour agir ensemble au sein d'une même alliance

>> QUELLE ORGANISATION EFFECTUE DU PLAIDOYER AUTOUR DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DANS VOTRE PAYS? POUVEZ-VOUS APPRENDRE LES UNS DES AUTRES?

Vous mettre d'accord sur une base pour ensuite mener un futur travail en commun

>> COMMENCER A PARTIR DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION: QU'AVEZ-VOUS EN COMMUN? QUELS SONT VOS OBJECTIFS COMMUNS ? QUEL EST LA VALEUR AJOUTEE PAR LE FAIT DE TRAVAILLER ENSEMBLE ? QUELLES SONT LES DIFFERENCES ENTRE PARTENAIRES ?

Etape 1 - Développer une stratégie de plaidoyer commune

Comprendre la situation

MODELE POUR RASSEMBLER LES INFORMATIONS

Dresser une liste d'informations statiques et dynamiques

>> QUELLES SONT LES PRINCIPAUX PROBLEMES CONCERNANT LE BIEN-ETRE DES ENFANTS DANS VOTRE PAYS ? QUELLES PRIORITES PRECONISEZ-VOUS ?

Etape 2 - Développer une stratégie de plaidoyer commune

MODELE DE STRATEGIES NATIONALES DE PLAIDOYER

Identifier les objectifs

>> SE BASANT SUR LES INFORMATIONS RECOLTEES DURANT L'ETAPE 1, QUELS CHANGEMENTS VOULEZ-VOUS APPORTER ET POURQUOI?

Identifier vos publics cibles principaux et secondaires
>> QUI SONT LES DECIDEURS QUI PEUVENT FAIRE BOUGER / EVOLUER LES LIGNES?

Rechercher et dresser une carte de vos cibles
>> QUELLE EST LEUR POSITION? QU'EST-CE-QUI PEUT LES INFLUENCER A FAIRE BOUGER LES CHOSES?

Identifier les messages clés
>> Qu'est-ce-que vos cibles ont besoin d'entendre?

Déterminer vos stratégies et repérer les opportunités
>> Quelle approche devriez-vous adopter pour influencer au mieux vos cibles? A quel moment ?

Développer vos activités et la production de résultats
>> Qu'allez-vous faire concrètement?

Etape 3 - Développer une stratégie de plaidoyer commune

SURVEILLER ET EVALUER

En se basant sur la stratégie que vous avez développé à l'étape 3, identifier les indicateurs pour surveiller et évaluer votre projet, les résultats attendus et leur impact
>> COMMENT SAVEZ-VOUS SI VOTRE PROJET A EU L'IMPACT ESCOMPTE ? DEVRIEZ-VOUS MODIFIER VOTRE APPROCHE?

Construire en utilisant les leçons apprises
>> COMMENT POUVEZ-VOUS UTILISER VOS CONNAISSANCES A L'AVENIR?

Source: CARE, Advocacy Tools and Guidelines, http://www.care.org/getinvolved/advocacy/tools.asp et Chris Stalker, A Research-Based Approach to Issue Advocacy

ANNEXE 2

MODELE POUR REGROUPER DES INFORMATIONS SPECIFIQUES A UN PAYS

Pourquoi ce modèle?

Dans le cadre de travail de l'Alliance « Investir dans les enfants » portée par Eurochild, nous vous encourageons à utiliser les opportunités de l'UE, en particulier la Recommandation de la Commission pour compléter et mettre en valeur vos activités de plaidoyer. Vous pouvez commencer en rassemblant les dernières informations sur les réformes politiques concernant la pauvreté des enfants et l'inclusion sociale dans votre pays.

Comprendre la situation

Début des négociations: Existe-t-il un un plan national /des politiques publiques dans votre pays pour lutter contre la pauvreté des enfants ? Si non, existe-t-il un engagement explicite de la part du gouvernement / ministères concernés / Parlement pour initier ou développer une stratégie intégrée ou un plan d'action visant à lutter contre la pauvreté des enfants ?	
Existe-t-il des preuves ou une étude montrant les causes principales de la pauvreté des enfants dans votre pays ?	
Quel travail de plaidoyer a été mené dans votre réseau / avec vos partenaires jusqu'à présent visant la lutte contre la pauvreté des enfants ?	
REFERENCES ET SOURCES	

La marche à suivre

En vous basant sur la Recommandation de la Commission, quels sont à votre avis les avancées les plus significatives ces dernières années concernant la prise en compte du bien-être des enfants?	
Existe t il des pratiques / projets qu'il faudrait mettre en valeur?	
Laissant de côté les recommandations de la Commission, quels sont à votre avis les principaux obstacles pour réformer les politiques publiques soutenant le bien-être des enfants ?	
Laissant de côté les recommandations de la Commission, quelles seraient vos principales suggestions pour promouvoir le bien-être des enfants et comment utiliser les fonds de l'UE dans votre pays? (Mentionnez 5 mesures auxquelles vous donneriez la priorité)	
Quelle autorité publique est responsable de ces politique (Etat, collectivités locales…)? Quelles sont les cibles politiques de ce plaidoyer ?	
A quels acteurs au niveau de l'UE devriez-vous vous adresser?	

ANNEXE 3

PROPOSITION POUR METTRE EN PLACE DES STRATEGIES NATIONALES D'ACTION

Pourquoi cette proposition?

Cette proposition est un guide informel pour vous aider à rédiger une stratégie d'action nationale ayant pour objectif de transformer les recommandations identifiées dans le modèle précédent pour faire évoluer la législation dans le but d'améliorer la vie des enfants.

Ce modèle a été conçu comme un outil flexible pour aider à établir une stratégie de plaidoyer adaptée au contexte et aux particularités d'un pays, que ce soit en tant qu'organisation, réseau ou dans le cadre de travail de l'Alliance de l'UE « Investir dans les enfants ».

1. Identifier les objectifs

L'objectif de l'Alliance de l'UE « Investir dans les enfants » est de « garantir la mise en oeuvre effective de la Recommandation « Investir dans l'enfance » en facilitant la coopération entre les parties prenantes aux niveaux de l'UE et au niveau national ainsi que de soutenir la mise en place d'actions de plaidoyer efficaces ».

Nos objectifs de plaidoyer sont les changements spécifiques que nous espérons obtenir à moyen-terme avant de réaliser notre objectif général, c'est-à-dire atteindre notre but. Les objectifs qui suivent ont été identifiés par l'Action commune de l'Alliance de l'UE « Investir dans les enfants » :

1. S'assurer que les Etats souhaitent faire de la lutte contre la pauvreté des enfants et la promotion de leur bien-être une priorité.
2. Encourager les réformes des politiques publiques mais aussi une modification des pratiques en nous basant sur ce que nous savons de ce qui est le mieux pour les enfants
3. Construire/renforcer la capacité de plaidoyer des ONG nationales dans les prises de décisions publiques et l'allocation des ressources.

Il est suggéré de les garder comme point de référence pour identifier les objectifs nationaux plus spécifiques, adaptés au contexte national.

Quelques conseils pour identifier vos objectifs:

- Les objectifs peuvent porter sur des changements de politiques, pratiques, financements, attitudes, etc. Essayez d'avoir une idée claire de ce que vous voulez accomplir.
- Les objectifs doivent être mesurables et réalisables. Cela signifie que vous devez être réaliste en examinant la faisabilité de votre projet et être capable d'en assurer le suivi.
- Faites attention de ne pas mélanger les objectifs et les activités. Par exemple, « faire du lobbying auprès de la Commission européenne » et « organiser une conférence sur la pauvreté des enfants et les Fonds structurels » ne constituent pas des objectifs mais des activités qui vous aideront à atteindre vos objectifs. Par exemple, « la pauvreté des enfants et leur bien-être sont explicitement mentionnés comme des domaines prioritaires dans le Programme opérationnel du Fonds social européen pour la période 2014-2020 ».

IDENTIFIER 2 OU 3 OBJECTIFS SPECIFIQUES POUR VOS ACTIONS DE PLAIDOYER AU NIVEAU NATIONAL DANS LA DUREE DE L'ACTION COMMUNE
1.
2.
3.

2. Identifier les publics cibles

Après avoir établi vos objectifs, vous devrez identifier les décideurs publics qui pourront vous épauler dans la mise en œuvre des changements que vous désirez. Ils deviendront la cible de votre action. Les cibles peuvent être séparées en deux groupes : les cibles prioritaires et les cibles secondaires.

- Vos cibles prioritaires sont celles qui disposent de l'autorité nécessaire pour réaliser les changements désirés. Par exemple, les pouvoirs publics au niveau national (ministères…) et les fonctionnaires administratifs en charge des questions d'enfance et de famille ou des portefeuilles/ministères associés (ex. la santé) ; les Parlementaires, les responsables nationaux en charge de l'allocation et de la gestion des fonds de l'UE ; etc.
- Les cibles secondaires sont celles qui ont la capacité d'influencer les décisions prises par vos cibles prioritaires. Par exemple, les officiels de l'Union européenne, les autorités locales responsables pour la provision et la gestion des services, etc.
- Conseil : Considérez vos cibles comme des individus plutôt que des institutions ou des organisations. Par exemple, Maria Rossi, MP ; Peter Smith, Chef de Ministère des Affaires Sociales, etc.

FAIRE UNE LISTE DE VOS CIBLES PRIORITAIRES ET SECONDAIRES AU NIVEAU NATIONAL
1. Cibles prioritaires:
2. Cibles secondaires:

3. Rechercher et cartographier vos cibles

Une fois vos cibles repérées, vous devez voir comment il vous est possible de les influencer et d'atteindre les changements escomptés. Dans cette perspective, vous pouvez les « cartographier » afin de connaître leur position par rapport à votre question :

CARTOGRAPHIER VOS CIBLES. ESSAYER DE LES COMPRENDRE:	
Quel est leur rôle dans ce projet ?	
Jusqu'où sont-ils d'accord avec vous ?	
Quel est leur degré d'influence ?	
Quel est leur niveau de connaissance du sujet ?	
Qu'aimeriez-vous qu'ils fassent ?	
Sont-ils accessibles ?	
A quel genre d'argumentation / pression sont-ils exposés ?	
Devant qui sont-ils tenus responsables ?	

Tableau adapté de UNICEF, Advocacy Toolkit – A guide to influencing decisions that improve children's lives. pp. 32-33.

Un outil très utile pour cartographier vos cibles: un échiquier de localisation du pouvoir:

ESSAYER DE PLACER LES PARTIES PRENANTES DANS LA GRILLE SELON LEUR POSITION (AXE HORIZONTAL) ET LEUR POUVOIR D'INFLUENCE/PUISSANCE POUR INFLUENCER LES DECISIONS (AXE VERTICAL):

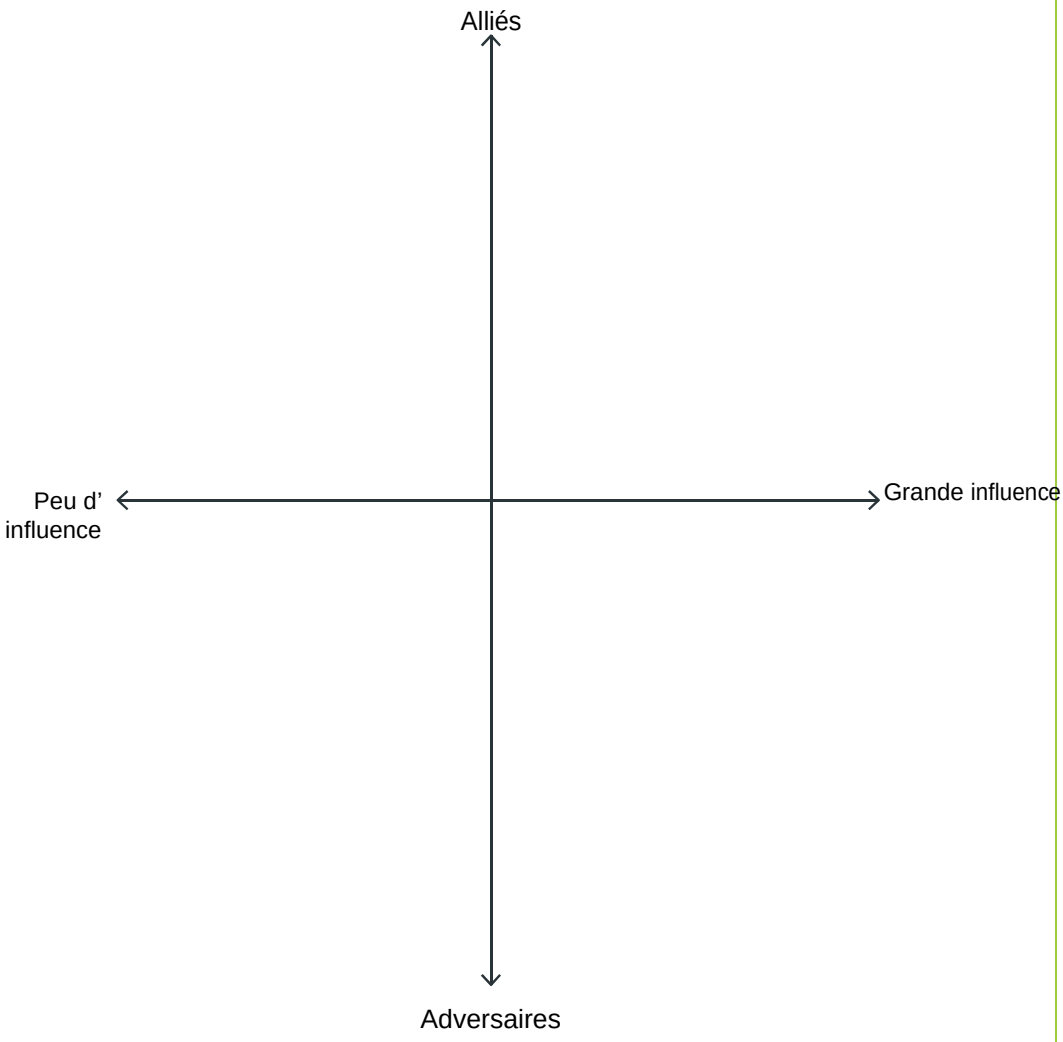

Des stratégies spécifiques peuvent être mises en œuvre pour échanger avec les parties prenantes en fonction de leur localisation dans cette grille. Votre objectif est de « déplacer » vos adversaires en les rendant moins opposés à votre projet et même passifs ou en les faisant passer dans votre camp[16]. De la même manière, vous pouvez augmenter le pouvoir de vos alliés, activer des parties prenantes puissantes autrefois passives ou « neutraliser » les adversaires les plus actifs.

16. UNICEF, Advocacy Toolkit – A guide to influencing decisions that improve children's lives. p. 31.

4. Identifier vos messages clés

Les messages destinés à vos publics cibles devront être courts, clairs et convaincants : la précision et la simplicité sont des éléments essentiels. Pour créer des messages convaincants, il est nécessaire de les adapter à vos cibles respectives en se concentrant sur ce qu'ils ont besoin d'entendre. Mieux vous comprenez vos cibles (leurs intérêts, préoccupations, intentions, etc.), plus vos messages seront efficaces.

REDIGER 2 MESSAGES CLES POUR VOS AUDIENCES CIBLES EX. MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES, OFFICIEL D'UNE AUTORITE DE GESTION, ETC:	
LA CIBLE (une personne)	LE MESSAGE (qu'ont-ils besoin d'entendre?)

5. Identifier les tactiques appropriées et les possibilités

Un outil utile pour identifier les tactiques appropriées et les opportunités pour votre Alliance est l'analyse SWOT (en anglais : Strengths/Weaknesses, Opportunities/ Threats) L'objectif de l'analyse SWOT est d'examiner les forces, les faiblesses, mais aussi les opportunités et les menaces.

L'analyse SWOT peut être très utile pour mettre l'accent sur les éléments positifs à exploiter et sur les problèmes potentiels qui doivent être résolus (ou du moins identifiés).

- Les forces et les faiblesses internes peuvent comprendre vos ressources et vos expériences. Ex. les ressources humaines, physiques, financières ; les activités et les programmes, les expériences passées, etc.
- Les opportunités et les menaces externes comprennent les éléments dont vous n'avez pas le contrôle ; ex. l'environnement politique, la culture, l'économie, le financement, les données démographiques, les lois, les événements, etc.[17]

FORCES	FAIBLESSES
OPPORTUNITES	MENACES

17. The Community Tool Box, http://ctb.ku.edu.

En fonction des menaces et des possibilités que vous avez identifiées, mais aussi de vos faiblesses et forces, vous pouvez décider quelles seront les tactiques les plus appropriées (ex. faire du lobbying face-à-face, travailler avec des partenaires, s'adresser aux médias, etc.).

Il peut également être utile d'identifier les **événements marquants majeurs** de votre politique environnementale nationale qui peuvent offrir des possibilités pour votre action.

Quel événement (exemples):	Quand
Les élections nationales	
Finalisation des Programmes de fonds structurels de Programmes opérationnels	printemps 2015

6. Choisir vos activités et déterminer les résultats attendus

La dernière étape consiste à choisir vos activités et à déterminer les résultats attendus. Au final, cela déterminera votre programme de travail. Ne vous inquiétez pas si, au début, vous ne pouvez prévoir des activités que pour une durée de temps limitée (ex. 4-5 mois) ou si vous ne possédez pas encore tous les détails.

EXEMPLE D'ACTIVITES / PROGRAMME DE TRAVAIL				
Activités	Résultats escomptés	Date prévue de remise	Qui est responsable?	Budget prévu
Ex. Une conférence de haut niveau sur la mise en oeuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté des enfants et des recommandations de la Commission	Les parlementaires apportent leur soutien à l'Alliance et s'engagent à des rapports nationaux réguliers dans le cadre d'Europe 2020	Février	Equipe de projet: Equipe logistique:	Lieu Service traiteur

POUR PLUS D'INFOS

www.alliance4investinginchildren.eu

#AllianceliC

Eurochild – Coordinateur de l'Alliance "Investir dans les enfants" info@eurochild.org – www.eurochild.org

PARTENAIRES

eurochild 10 YEARS 2004
Alliance for Childhood European Network Group
ATD FOURTH WORLD
caritas europa
coface
DYNAMO INTERNATIONAL Street Workers Network
EAPN EUROPEAN ANTI POVERTY NETWORK
EASPD IMPROVING SERVICES IMPROVING LIVES
ALLIANCE ELIANT
ENSA
epha european public health alliance
European Social Network
Eurodiaconia
EuroHealthNet
EUROPEAN CHILD SAFETY ALLIANCE
EUROPEAN PARENTS' ASSOCIATION
EPA
FEANTSA
15th Anniversary 1999–2014 Together, we grow
MHE Mental Health Europe
PICUM PLATFORM FOR INTERNATIONAL COOPERATION ON UNDOCUMENTED MIGRANTS
Save the Children.
SOS CHILDREN'S VILLAGES INTERNATIONAL
unicef
DON BOSCO INTERNATIONAL DBI

L'Alliance de l'UE « Investir dans les enfants » est une initiative temporaire développée dans le cadre de travail du Programme pour l'emploi et de la solidarité sociale de l'Union européenne – PROGRESS. Ce programme est mis en œuvre par la Commission européenne. Il a été mis en place pour faciliter la mise en oeuvre des objectifs de l'Union européenne da,s les domaines des affaires sociales, de l'emploi et de l'égalité des chances. Il contribue ainsi directement à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 dans ces domaines. Ce programme d'une durée de 7 ans cible toutes les parties prenantes qui peuvent soutenir le développement d'une législation et de politiques de l'emploi et sociales qui soient appropriées et efficaces pour UE-28, AELE-EEE et les pays candidats ou pré-candidats à l'UE. Pour d'avantage d'informations, voir http://ec.europa.eu/progress.